Nations Unies S/PV.6601



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6601e séance

Jeudi 18 août 2011. à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Huth
	Bosnie-Herzégovine	M. Durmić
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Liban	M. Jaber
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

11-45728 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Le Président (*parle en anglais*) : Au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Je souhaite la bienvenue à M. Moussa, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Libreville.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Abou Moussa.

M. Moussa (*parle en anglais*) : Je saisis tout d'abord cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours, et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

C'est un honneur pour moi d'intervenir au Conseil au titre de mes nouvelles fonctions de premier Représentant spécial du Secrétaire général pour la région de l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). À mes côtés se trouve mon conseiller politique principal, M. Paul Zoumanigui.

J'apprécie l'accueil spontané et chaleureux que m'ont réservé depuis mon arrivée à Libreville, le 15 juin 2011, les États de la sous-région de l'Afrique centrale, l'équipe de pays des Nations Unies et en particulier nos hôtes, le Gouvernement gabonais et son peuple, dont l'appui continu et généreux a considérablement facilité la bonne mise en place du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Conscients du fait que la responsabilité de la prévention des conflits incombe aux gouvernements nationaux et à d'autres acteurs locaux, comme l'a souvent dit le Conseil de sécurité, nous avons commencé notre travail par des visites de courtoisie auprès des États de la région. L'objectif était d'établir des contacts avec les dirigeants gouvernementaux et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les membres du corps diplomatique et les représentants des organisations régionales présentes dans la sous-région en vue de nous informer de la situation dans la région et des priorités des dirigeants, notamment pour ce qui est de l'assistance accordée aux gouvernements nationaux et aux parties prenantes locale pour trouver des solutions durables à leurs problèmes, et d'appuyer le développement des capacités nationales et régionales d'alerte rapide, de prévention des conflits et de consolidation de la paix sur le long terme.

Au cours des visites que nous avons effectuées au Tchad, en Guinée équatoriale, au Cameroun et en République centrafricaine, et lors de nos discussions avec les autorités à Libreville, nous avons examiné les questions relatives à la coopération entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les dirigeants de ces États Membres, les équipes de pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux représentés dans ces pays, pour la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'un développement accrus dans la sous-région de l'Afrique centrale. En établissant des contacts avec les équipes de pays des Nations Unies et les missions spéciales des Nations Unies sur le terrain, en particulier le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, nous jetons les bases de la mise en place d'un mécanisme de coordination efficace pour la présence de l'ONU dans la sous-région.

Nous comptons poursuivre et terminer nos visites de courtoisie aux États Membres au cours des prochaines semaines. Toutefois, nos observations préliminaires faites à l'issue des visites effectuées jusqu'à présent confirment une nouvelle fois les évaluations initiales des États Membres et de l'ONU ayant présidé à la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Ces évaluations concernaient notamment la nécessité de renforcer l'appui accordé par l'ONU à la sous-région afin d'aider les États Membres à relever les défis liés à la sécurité, à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits; de renforcer également l'appui de l'ONU à un dialogue politique interne au sein des États Membres concernés en vue de prévenir les conflits; et d'aider au renforcement des capacités des institutions sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée.

Tout récemment, la nécessité de renforcer les capacités pour faire face aux problèmes de sécurité transfrontalière, tels que la piraterie dans le golfe de Guinée et les menaces posées par des groupes rebelles tels que l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) et Baba Ladde en République centrafricaine, est devenue une préoccupation commune de l'ONU, de l'Union africaine et de la sous-région. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a assumé la responsabilité de la coordination des efforts du système des Nations Unies sur le terrain en vue d'appuyer les efforts déployés actuellement par l'Union africaine.

À ce propos, j'ai l'intention de me rendre à Addis-Abeba dès que possible pour examiner avec l'Union africaine la question de l'ARS et les autres questions sous-régionales pertinentes d'intérêt commun. À cette fin, nous comptons organiser une réunion des représentants spéciaux du Secrétaire général et de tous les coordonnateurs résidents dans la sous-région une fois que nous aurons terminé nos visites de courtoisie.

Je voudrais en particulier appeler l'attention du Conseil sur les répercussions de la situation en Libye, qui pose de nouveaux défis aux pays voisins dans la sous-région de l'Afrique centrale. À ce jour, les rapports indiquent que près de 80 000 des quelque 500 000 Tchadiens qui vivaient en Libye avant le présent conflit seraient rentrés au pays avant la fin du mois de juillet. Leur retour présente nombre de difficultés pour le Tchad, en particulier la fin de l'envoi de fonds. La vulnérabilité des rapatriés face au trafic illicite et omniprésent d'armes légères et de petit calibre par des groupes armés, dont l'ARS, est de plus en plus alarmante pour les Gouvernements tchadien et centrafricain.

Il est aussi fort possible que des rapatriés, notamment ceux qui auraient participé à des opérations militaires ou de sécurité en Libye, puissent être recrutés comme mercenaires, voire comme combattants, pour des groupes armés dans la région de l'Afrique centrale. Il est à craindre que les armes volées en Libye et qui pourraient passer dans les zones poreuses de la sous-région, alimentent la criminalité et sapent les progrès réalisés récemment sur la voie d'une coopération et d'une sécurité renforcées entre le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine.

Toutefois, l'arrivée d'un nouveau coordonnateur résident au Tchad et le détachement d'un conseiller pour la paix et le développement auprès de son bureau à N'Djamena faciliteront l'analyse de l'évolution de la situation au Tchad et le long de ses frontières avec la Libye, le Soudan et la République centrafricaine. Le Bureau régional travaillera en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour examiner les possibilités éventuelles de consolidation de la paix.

Nous jugeons également encourageante la détermination qui règne actuellement parmi les pays de la sous-région à œuvrer de concert pour renforcer la coopération et les relations diplomatiques face aux menaces communes qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la sous-région. À cet égard, la création le 23 mai par le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine, réunis dans un sommet tripartite à Khartoum, d'un mécanisme conjoint pour promouvoir la sécurité et la stabilité frontalières et renforcer les liens économiques, atteste de l'attitude positive des dirigeants de la sous-région et de leur détermination à éliminer les menaces persistantes sur la paix et la sécurité qui terrorisent les populations, notamment les activités de l'ARS et d'autres groupes criminels qui parcourent les campagnes du triangle Tchad-Soudan-République centrafricaine.

De même, en dépit de sa richesse, le golfe de Guinée est confronté à ce que l'on qualifie souvent de « malédiction des ressources naturelles » ou de « paradoxe de la richesse ». Les pays de la région continuent de connaître une croissance faible et une pauvreté chronique en raison de menaces et de vulnérabilités internes, régionales et internationales multiples, telle la menace croissante de la piraterie. L'insécurité frontalière dans le golfe de Guinée est encore aggravée par la commission d'activités illégales dans la région par des groupes qui se servent de cette région comme voie de transit, constituent une menace et se livrent à des actes criminels tels que le braconnage de ses riches ressources hydrauliques, la piraterie et les attaques criminelles connexes, et utilisent le golfe comme plaque tournante pour le trafic de stupéfiants.

Les pays de la région ont toujours reconnu les grands avantages d'une meilleure sécurité transfrontalière, et ont entamé des négociations en vue de régler les questions de sécurité transfrontalière et de prévenir la réapparition d'incidents connexes. Il n'est guère étonnant que le Gouvernement gabonais, lors de la célébration, le 17 août, du cinquante-et-unième anniversaire de son indépendance, ait demandé à son armée de se consacrer à « la participation du Gabon à la sécurité du golfe de Guinée ». Nous nous attacherons prochainement à transformer le mandat du

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale en initiatives sous-régionales cohésives en vue de faciliter la coordination et l'échange d'information entre les entités des Nations Unies et les autres partenaires en faveur des initiatives de consolidation de la paix et de diplomatie préventive dans la sous-région.

Nous comptons sur l'appui du Conseil pour rallier la volonté politique nécessaire à la promotion d'une diplomatie préventive en tant qu'outil efficace pour la paix et la sécurité dans la sous-région par le biais d'activités concrètes menées de concert avec les États Membres et les autres partenaires dans la sous-région, ce qui démontrera rapidement la valeur ajoutée et la pertinence du Bureau régional sur le terrain.

À la suite de la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et en vue de renforcer les synergies au sein de la sous-région de l'Afrique centrale, le Secrétaire général a transféré les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, du Bureau des affaires de désarmement, au Département des affaires politiques. Ces fonctions incomberont au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Le Bureau poursuit donc les préparatifs de la 33e réunion du Comité, qui se tiendra dans le courant de l'année à Bangui, en République centrafricaine.

Pour nous acquitter de cette fonction importante, nous collaborerons avec les États Membres, le Bureau des affaires de désarmement, d'autres entités des Nations Unies et les partenaires internationaux concernés afin de faire en sorte que les mesures politiques importantes prises par le Comité consultatif permanent dans le domaine du désarmement au niveau de la sous-région soient mises en œuvre, et de faciliter les travaux du Comité concernant les questions qu'il a inscrites à son ordre du jour en vue de renforcer la paix et la sécurité. Il s'agit entre autres questions de la menace croissante de la piraterie et de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, de la situation et des activités des nomades Mbororo dans la sous-région d'Afrique centrale, des changements climatiques et des conflits, de la sécurité transfrontalière, des armes légères et de petit calibre, du lien entre exploitation illégale des ressources naturelles et conflits en Afrique centrale, des droits de l'homme, en particulier la traite et le travail des enfants, ainsi que de la question des femmes, la paix et la sécurité dans la sous-région.

À cette fin, j'ai l'intention de mettre en place au sein de mon Bureau un secrétariat chargé d'apporter un appui administratif au Comité consultatif permanent. Il s'occupera non seulement de préparer les réunions semestrielles du Comité, mais aussi d'aider les États Membres à transformer les instruments politiques mis au point par le Comité en initiatives nationales et transnationales en faveur de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Parmi ces instruments, il y a notamment la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, connue sous le nom de Convention de Kinshasa, adoptée à la 31e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo, en novembre 2010.

La Convention de Kinshasa représente en effet une avancée juridique majeure dans la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre dans la sous-région, trafic qui contribue à prolonger et à exacerber les conflits au sein de la sous-région. La Convention procure aux États parties un point de référence commun leur permettant de coordonner leurs efforts pour mettre fin à la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Nous prévoyons donc de travailler avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en collaboration avec le Secrétaire général de la CEEAC, pour appuyer le travail du Comité en faveur du processus de ratification, afin d'assurer rapidement l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Convention.

Enfin, nous sommes reconnaissants au Conseil et aux différentes composantes du Secrétariat de leur précieux concours à la mise en place du Bureau depuis son inauguration le 2 mars. D'énormes progrès ont été accomplis à cet égard, puisque près de 80 % des effectifs sont en poste, et que l'environnement opérationnel continue de s'améliorer.

Il reste cependant des défis à relever. Néanmoins, nous sommes convaincus que, avec l'appui du Conseil, nous serons assurément en mesure de nous acquitter de notre mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moussa de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.